**INFO**

S’inscrivant dans le combat pour la [transition énergétique](https://www.fournisseur-energie.com/engie/souscrire/), l’Etat a revu sa prime à la conversion 2023. En effet[,](https://www.agence-france-electricite.fr/energie-verte/biomethane/) si vous achetez un vélo classique ou électrique, vous pouvez, sous réserve d’éligibilité, bénéficier d'une aide financière :

* Les critères d’attribution ont été revus, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
* Si vous avez plus de[18](https://www.boutique-box-internet.fr/sfr/box/box-8/) ans, résidez en France et que vous possédez des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.

Les montants des aides sont disponibles sur ce [site](https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/bonus-velo/). Pour recevoir ce financement, il faut déposer sa requête sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans les 6 mois après la date de facturation du vélo.